



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur

AVIS est par les présentes donné par M. Stéphane Parent, directeur général et secrétaire-trésorier, qu'à la séance du 11 août 2020, le conseil a adopté, par résolution, le règlement intitulé « **Règlement numéro 607-20 concernant la division du territoire de la Municipalité en six (6) districts électoraux** ».

AVIS est également donné que le règlement numéro 607-20 a été examiné par la Commission de la représentation électorale du Québec et la délimitation des districts électoraux est conforme aux exigences de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Le règlement numéro 607-20 entre en vigueur le 31 octobre 2020 conformément à l'article 30 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. Les personnes intéressées peuvent le consulter au Service du greffe, Maison des Bâisseurs, 8, chemin River, durant les heures d'ouverture des bureaux, soit de 8 h à midi et de 13 h à 16 h.

Donné à Cantley, le 15 octobre 2020

Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier